

## Encore et toujours DÉLICES ET GOURMANDISES

Le courrier reçu, le 23 janvier 2020, par le Réseau anti-arnaques est révélateur du « ras le bol » exprimé par les consommateurs : « Mon père est âgé de 85 ans. Il commande chez **DÉLICES ET GOURMANDISES** depuis plusieurs années dans l'espoir de recevoir un chèque de 9 500 € qui lui est promis dans chaque courrier reçu. Il fait une commande tous les deux jours malgré les mises en garde que je lui fais : je lui explique qu'il ne recevra jamais le chèque. Je trouve que c'est de l'abus sur personne vulnérable. J'ai lu que **DÉLICES ET GOURMANDISES** avait déjà été condamnée. Je vous serais reconnaissante de faire le nécessaire pour arrêter ces courriers mensongers. »

La condamnation évoquée concerne, certes, l'enseigne **DÉLICES ET GOURMANDISES** mais qui, à l'époque, était détenue par la société **CPE (CONSORTIUM PUBLICITAIRE EUROPÉEN)**. C'est désormais **MERRIOS** qui a repris le flambeau sans que les méthodes publicitaires ne changent vraiment, en prenant la précaution de domicilier son siège social en Irlande...

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)